

S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC Procès-Verbal du Comité Syndical Séance du 15 février 2024

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2024
- 3. Point d'actualité : tableau de bord d'activité
- 4. Délibérations

MARCHES

 Choix des sociétés titulaires de l'accord-cadre à marchés subséquents de location longue durée de véhicules frigorifiques

D/2024-004

5. Communication

Tableau de suivi des problématiques de stationnement

6. Questions diverses

Etaient présents à titre de titulaires :

Mesdames DELUC, EL KHADIR, JAMET et Messieurs BELPERRON et GIRARD.

Étaient en visioconférence à titre de titulaires :

Mesdames DEMANGE et SCHMITT et Monsieur FEYTOUT.

Étaient en visioconférence à titre de suppléants :

Mesdames DELNESTE et JUSTOME.

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, FAHMY, KUHN et LE BOULANGER et Monsieur ARFEUILLE.

Etaient présents à titre technique :

<u>Pour le SIVU</u>: Mesdames LACOMBE, Responsable du Pôle Finances – Marché – Budget, MAGNIEZ, Manager d'exploitation et MENAY, Assistante Ressources Humaines et Affaires Juridiques, et Monsieur CUNY, Responsable Ressources Humaines et Affaires Juridiques.

<u>Pour les Villes, en visioconférence</u> : Madame DUVAL, Cheffe du Service Qualité, Prévention des risques et sécurité incendie de la Ville de Bordeaux et Monsieur LABARBE, Chef de service Qualité restauration & entretien de la Ville de Mérignac.

La séance est ouverte à 09h17 par Madame JAMET, Présidente du SIVU.

Madame JAMET:

Je vous propose d'élire le secrétaire de séance.

Madame SCHMITT est élue secrétaire de séance.

Nous pouvons passer à la validation du Procès-Verbal du 18 janvier 2024. Madame DELUC, secrétaire de séance, en a approuvé la rédaction. Avez-vous des observations ?

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Points d'actualité

Madame JAMET:

Pour rappel, le recrutement du nouveau Directeur est toujours en cours, et ne sera pas finalisé avant le mois de mai en raison des délais imposés par les procédures de recrutement.

Tableau de bord :

Madame JAMET:

Il est à noter que les « produits locaux » sont issus d'une agriculture réalisée sur les territoires de l'ancienne Aquitaine et de ses départements limitrophes.

Madame DELUC:

Hier soir, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Mérignac ont relevé l'augmentation des tarifs du SIVU. Cela a été nuancé en rappelant que le SIVU utilisait beaucoup de produits issus de l'agriculture biologique et qu'aucune augmentation tarifaire n'avait été appliquée auprès des familles pour la rentrée.

Madame DEMANGE:

Une rencontre sur le thème de l'alimentation s'est tenue à Nansouty, avec les élus de la ville de Bordeaux. Le prix des denrées bio a d'ailleurs été abordé et il a été démontré qu'ils n'étaient pas forcément plus chers en comparaison aux fruits et légumes vendus en grande distribution.

Madame JAMET:

Les prix peuvent être plus élevés car le travail autour du produit est plus important et demande plus de main d'œuvre.

Madame DEMANGE:

Le fait d'utiliser moins de pesticide induit la diminution des rejets toxiques dans les eaux. Le coût d'une dépollution reste supérieur à l'évolution du prix de l'aliment.

Madame JUSTOME:

De plus, nous pouvons prendre en compte le fait que du point de vue de notre santé, il s'agit d'une économie monumentale. Il semble important d'argumenter sur la qualité nutritive des produits que l'on consomme. Nous avons également remarqué, lors des tests pratiqués récemment, qu'il y avait moins de déperdition de matière sur des produits bio que sur du traditionnel.

Monsieur BELPERRON:

Les tarifs concernant les produits bio ont moins augmenté que ceux des produits issus de l'agriculture conventionnelle.

Madame JAMET:

Si personne n'a de remarque supplémentaire, je propose de passer aux délibérations.

DELIBERATIONS

D-2024/004 — Choix des sociétés titulaires de l'accord-cadre à marchés subséquents de location longue durée de vehicules frigorifiques

DECISION - AUTORISATION

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical :

Dans le cadre de l'activité du SIVU, une procédure d'appel d'offre a été lancée pour la mise en place d'un accord-cadre à marchés subséquent pour la location longue durée de véhicules frigorifiques

La commission d'appel d'offre, réunie le 15 février 2024, a proposé de retenir les sociétés suivantes :

Accord-cadre n° 23.V01 Location longue durée de véhicules frigorifiques

Société n°1 : XXX Société n°2 : XXX Société n°3 : XXX

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 15 février 2024,

Adopte la délibération suivante :

Article 1:

Approuve le choix des sociétés, tel que décrit ci-dessous :

Accord-cadre n° 23.V01: Location longue durée de véhicules frigorifiques

Société n°1 : XXX Société n°2 : XXX Société n°3 : XXX

Article 2:

Autorise sa Présidente à signer l'accord-cadre correspondant, les marchés subséquents à cet accord-cadre ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Madame JAMET:

La Commission d'Appel d'Offre, qui s'est tenue avant le Comité Syndical, a porté son choix sur la compagnie « Le Petit Forestier », pour la location de la flotte en partie thermique et en partie électrique, pour une durée de 7 ans. Il y avait deux points de différence : le marché est plus onéreux mais la valeur technique plus importante. En effet, l'offre proposait une charge utile plus importante par véhicule et donc un besoin moindre en camions par rapport à ce qui était envisagé. De plus, l'offre respectait bien la demande de boîte de vitesse automatique.

Monsieur BELPERRON:

Il s'agit d'un surcoût par rapport à la flotte actuelle.

Madame MAGNIEZ:

Il y aura simplement deux véhicules supplémentaires mais le budget double.

Madame LACOMBE:

Le coût du marché avait été prévu au budget. Il est à noter que le prix du marché précédent avait légèrement diminué car nous avions prolongé le contrat et que les véhicules étaient donc déjà amortis pour la société.

Madame JAMET:

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Pour: 8 Contre: 0 Abstient: 0

Communication

Tableau de suivi des problématiques de stationnement :

Madame JAMET:

Les sujets avancent, plusieurs échanges ont eu lieu notamment sur l'école A. BARRAUD.

Madame DUVAL;

Effectivement, les élus et les maires des villes se sont saisis des sujets.

Monsieur CUNY:

Des espaces de discussions concernant les risques psychosociaux ont été mis en place pour les agents, en lien avec le Centre de Gestion.

Madame JAMET:

Sans autre question, je vous propose de lever la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h33.

La Présidente

Delphine JAMET

La secrétai

Sylvie SCHMI